

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

Effectif légal du Conseil Municipal : 23
Nombre de membres en exercice : 16
Quorum : 8
Nombre de membres présents : 15

Secrétaire de séance : **Mme Fanny ABRIAT**

Le **Trois Avril Deux Mille Vingt Trois**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 Mars 2023 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Éric COUSIN, Mme Michelle ECLERCY, M. Guillaume GILLES - Adjoint

Mme Fanny ABRIAT – Conseillère Municipale déléguée

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Franck HUET, M. Laurent LANCEREAU, Mme Élisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 16 membres.

Absente : Mme Virginie SILLARD.

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT – Assistante de direction

Madame Fanny ABRIAT est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2023 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Préambule

Présentation des travaux du Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur Maxence DARDILLAC, Madame Eléa GABORIAU et Madame Augustine GILLES sont venus présenter leurs travaux. Ils souhaitent organiser :

- ✓ un **concours photo** du 7 Avril au 1^{er} Juin 2023 sur le thème : Mon petit coin de nature à Ligugé. Ce concours est ouvert à tous à partir de 6 ans.
- ✓ Une **journée multisports** aura lieu le 1^{er} Juillet 2023 de 10 heures à 17 heures au Gymnase Jean-Paul Gomez.

Madame Fanny ABRIAT remercie les membres du Conseil Municipal des Jeunes pour leurs implications et les travaux menés.

Le Conseil Municipal valide ces deux projets.

FINANCES

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, le budget 2023 a été adopté avec le maintien des taux de la fiscalité locale (Taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti).

La Direction Générale des Finances Publiques demande à ajouter la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Les autres taux seront maintenus tels que précédemment votés.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, le budget 2023 a été adopté avec le maintien des taux de la fiscalité locale (Taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti).

Depuis, la Direction Générale des Finances Publiques a présenté l'état de notification des produits et des taux d'imposition des taxes pour 2023, en y ajoutant la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. La DGFIP demande que les taux soient à nouveau présentés devant le Conseil Municipal. La base de cette taxe d'habitation est de 167 912 € et si nous conservons le taux d'avant (10,75 %), le produit de cette taxe sera de 19 332 €.

Il est proposé de voter les taux des taxes locales (TFB, TFNB et TH).

Les éléments sont les suivants :

Taxes	Bases d'imposition	Taux votés pour 2023	Produits attendus
Taxe foncière bâtie	4 158 000 €	30,49 %	1 267 774 €
Taxe foncière non bâtie	71 500 €	34,65 %	24 775 €
Taxe d'habitation	179 834 €	10,75 %	19 332 €
Total			1 311 881 €

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'approbation de ces taux d'imposition des taxes locales comme ci-dessus présentées.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle le travail réalisé par les commissions communales sur l'examen des demandes de subventions, avec l'analyse des dossiers et les entretiens avec certaines associations.

Il est proposé aux Conseillers Municipaux d'examiner les demandes et valider ou pas les propositions des commissions.

Madame ABRIAT présente les demandes et propositions de la commission Sport et vie associative.

Délibération :

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2023				
	DEMANDES FONCTIONNEMENT	MONTANT ATTRIBUÉ EN FONCTIONNEMENT	DEMANDES PROJETS	MONTANT ATTRIBUÉ EN PROJET	TOTAL PROPOSÉ
ACCA	500 €	400 €			400 €
ATHLETISME SMARVES	250 €	250 €	250 € Relais nocturne	250 €	500 €
CANIKAZES 86	300 €	300 €	1 000 € Canicross	1 000 €	1 300 €
GV DU CLAIN	650 €	650 €			650 €
CLUB DE JUDO MIOSSON	700 €	600 €			600 €
ISHIKI DOJO	500 €	400 €			400 €

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2023				
	DEMANDES FONCTIONNEMENT	MONTANT ATTRIBUÉ EN FONCTIONNEMENT	DEMANDES PROJETS	MONTANT ATTRIBUÉ EN PROJET	TOTAL PROPOSÉ
CLUB DE BADMINTON	5 000 €	3 000 €	12 000 € Tapis, informatique Blackminton	500 €	3 500 €
CLUB DE FOOTBALL	17 000 €	15 000 €	3 500 € Sortie et sport-santé	2 000 €	17 000 €
TEAM HANDISPORT LIGUGE	1 000 €	1 000 €	500 € Challenge en Bretagne	0 €	1 000 €
CLUB DE VOLLEY-BALL	400 €	400 €			400 €
PASSE-PARTOUT	100 €	100 €			100 €
TENNIS DE TABLE	700 €	700 €			700 €
UCC HANDBALL	1 200 €	1 200 €	300 € Equipe de jeunes	300 €	1 500 €
VILITEUIL TENNIS	1 500 €	1 300 €	700 € Tournois divers	700 €	2 000 €
	29 800 €	25 300 €	18 250 €	4 750 €	30 050 €

Madame Fanny ABRIAT ne prend pas part au vote pour l'association des Canikazes. Monsieur Pascal DARDILLAC ne prend pas part au vote pour l'association d'Athlétisme de Smarves. Madame Elisabeth LOUIS ne prend pas part au vote pour le club de Volley-Ball.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'attribution des subventions aux associations sportives présentées ci-dessus.

Madame ECLERCY présente à son tour les demandes et propositions de la commission lien social.

Délibération :

Monsieur le Maire remercie le travail de la commission et donne la parole à Madame Michelle ECLERCY pour la présentation des travaux de cette commission au sujet de l'attribution des subventions culturelles et sociales 2023.

En préambule, Madame ECLERCY rappelle que les subventions pour les projets seront versées sur présentation des factures relatives à ces projets.

ASSOCIATIONS	2023				
	DEMANDES FONCTIONNEMENT	PROPOSITIONS COMMISSION	DEMANDES PROJETS	PROPOSITIONS COMMISSION	TOTAL PROPOSE
AFTIL	225 €	225 €	500 € 30 ans du club	150 €	375 €
CLUB DES LÉVRIERS	250 €	150 €			150 €
AY 128	3 000 €	1 200 €			1 200 €
CLUB AMITIÉ ET LOISIRS	350 €	350 €			350 €
CLUB RECREAPATCH	150 €	150 €	250 € Exposition 30 ans	250 €	400 €
LES AMIS DE VIROLET	500 €	500 €	300 € 20 ans association	300 €	800 €
LES COMPAGNONS D'HYNAO	400 €	200 €	3 500 € Rabelaiseries	3 500 €	3 700 €
LE PRINTEMPS DES ARTS	400 €	400 €			400 €
LA MAISON POUR TOUS	3 000 €	2 500 €	600 € Coup de jeunes	600 €	3 100 €
INTERVALLES	11 000 €	8 000 €	3 500 € Ateliers, animations	0 €	8 000 €
LE CAFÉ DE LIGUGÉ			3 000 € Lancement café	1 000 €	1 000 €
MINUTE PAPILLON	720 €	300 €	480 € Séjour éco-volontariat	0 €	300 €
TOUPIE VOLANTE	3 000 €	300 €			300 €
BIEN À LIGUGÉ	150 €	150 €	900 € Ligugé fait sa COP	<i>à examiner plus tard</i>	150 €
GENETTA GENETTA	59 €		1426 € Théâtre		<i>à examiner plus tard</i>
LES AMIS DE L'ABBAYE			2 000 € Festival	2 000 €	2 000 €
BD LIRE 86	3 500 €	3 500 €			3 500 €

ASSOCIATIONS	2023				
	DEMANDES FONCTIONNEMENT	PROPOSITIONS COMMISSION	DEMANDES PROJETS	PROPOSITIONS COMMISSION	TOTAL PROPOSE
APE			1 000 € Animations	1 000 €	1 000 €
SOCIÉTÉ DES MOBILISÉS	800 €	800 €			800 €
GCIA	550 €	300 €	600 € Animations	500 €	800 €
LE FIL D'ANIMATION			1 000 € Courses folles de Givray	1 000 €	1 000 €
POLY EVENTS	650 €	0 €	650 € Festival	150 €	150 €
JUMELAGE ALLEMAND	500 €	500 €	600 € Accueil des Lorchois	600 €	1 100 €
JUMELAGE ANGLAIS	600 €	500 €			500 €
FOYER RENAUDOT	200 €	200 €			200 €
ANCRE	468.95 €	468.95 €			468.95 €
CHAMBRE DES MÉTIERS 86	50 €/élèves	350.00€			350.00 €
INTÉGRATION COLLÈGE 6 ^{ème}	10 €/élèves				
	30 472.95 €	21 043.95 €	20 306 €	11 050 €	32 093.95 €

Madame Michelle ECLERCY ne prend pas part au vote pour le Club Amitié et Loisirs et la Société des Mobilisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'attribution des subventions aux associations culturelles et sociales présentées ci-dessus.

CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE POUR LA RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 250 000 €

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget 2023, il a été décidé l'acquisition de l'ancien immeuble de l'antiquaire. Un emprunt de 250 000 € a été prévu. Après négociation auprès de plusieurs établissements bancaire, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole.

Monsieur le Maire souhaite signer rapidement l'acte d'achat de ce local afin de lancer les travaux pour l'aménagement du café associatif.

Monsieur DARDILLAC précise que les taux d'intérêts pour les collectivités sont supérieurs aux taux d'intérêts personnels.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget 2023, il a été décidé l'acquisition de l'ancien immeuble de l'Antiquaire. Pour ce projet phare de l'année 2023, un emprunt de 250 000 € a été prévu. Pour ne pas subir les fluctuations des taux d'intérêts, les établissements bancaires ont été consultés.

Le CRÉDIT AGRICOLE a présenté le meilleur taux (4.27 %) face à la BANQUE DES TERRITOIRES, la CAISSE D'ÉPARGNE et la BANQUE POSTALE.

Il est proposé de retenir la proposition de financement du Crédit Agricole avec les conditions acceptées suivantes :

Montant du financement = **250 000 €**

Durée = **12 ans**

Taux d'intérêt = **Taux fixe de 4.27 %**

Échéances = **trimestrielles de 6 683.32 €**

Type d'amortissement = **Échéances constantes**

Frais de dossier = **375 €**

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la réalisation d'un emprunt de 250 000 € sur une période de 12 ans, au taux fixe de 4,27 % auprès du CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de modifier le statut de la Vallée des Légendes qui est aujourd'hui gérée par une Société Publique Locale « La Vallée des Légendes ». Il est donc décidé de clore cette SPL et de créer une association ou un syndicat.

Une avance de trésorerie de 5 300 € est nécessaire et sera remboursée dans l'année.

Délibération :

Monsieur le Maire propose d'effectuer une décision modificative budgétaire dans le but de solder la dissolution de la Société Publique Locale « La Vallée des Légendes ».

L'avance de trésorerie portera sur 5300 € et sera remboursée dans l'année.

Il est proposé d'effectuer la modification suivante :

Dépenses d'investissement

- ✓ **Programme Réhabilitation de Givray : - 5300 €**
- ✓ **Avance de trésorerie vers la SPL : + 5300 €**

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le principe de cette décision modificative n°1,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

URBANISME

PROJET DE VENTE D'UN TERRAIN RUE DU CHÊNE VERT POUR L'INSTALLATION D'UN CABINET MÉDICAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'acquisition d'une parcelle sur la commune en vue d'y aménager un cabinet médical. Le choix se porterait sur l'espace vert, Rue du Chêne Vert. L'emprise souhaitée serait d'environ 1 000 m². Le terrain appartenant au domaine privé de la commune, une enquête publique n'est pas nécessaire.

En revanche, il est obligatoire de recourir au service des Domaines de l'État pour estimer le prix de cession. Il sera également important de consulter les riverains sur l'opportunité d'une installation à cet endroit.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une estimation au service des Domaines de l'État.

PROJET DE VENTE DE CHEMINS RURAUX AU BOIS DE LA MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal la délibération prise en Juillet 2021 concernant le projet de cession d'un chemin rural n° 15 au lieudit « Les Bois de la Marche » en vue de son intégration dans le massif forestier d'un riverain. Depuis, deux autres chemins forestiers sont concernés par cette intégration. Les frais de cession ainsi que les frais d'enquête publique seront à la charge de l'acquéreur.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait pris en Juillet 2021 une délibération visant la cession d'un chemin rural n° 15 au lieudit « Les Bois de la Marche » en vue de son intégration dans le massif forestier d'un riverain.

D'autres chemins forestiers sont concernés par cette intégration. Il s'agit des chemins n°7, n°8, n°9, n°14 et n°15. Hormis le chemin n°15 qui reste visible, les autres sont « intégrés » à la forêt par manque d'entretien et de passage.

L'ensemble de ces chemins ruraux représente une surface de 8 072 m² (3 229 mètres linéaire multipliés par 2.5 mètres de large). Il a été proposé de vendre ces surfaces au prix de 1.25 € le mètre carré, soit pour la totalité une recette de 10 090 €.

Si cet accord est donné, le demandeur (Monsieur Artus de VASSELOT qui réside à Poitiers) prendra à sa charge les frais de cession ainsi que les frais d'enquête publique.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le principe de cette cession de chemins ruraux sous réserve des conclusions de l'enquête publique, au prix de 10 090 € pour une surface estimée à 8072 m²,*
- D'autoriser la Commune à faire estimer la valeur des chemins par le service des Domaines et réaliser une enquête publique,*
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.*

ACCUEIL DE LOISIRS

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Madame Stéphanie VERRIER informe le Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne vient de procéder à un contrôle pour l'Accueil de Loisirs de Givray.

Il n'a pas mis en évidence de problèmes particuliers si ce n'est qu'il est souhaitable de mettre en adéquation le règlement, le projet pédagogique et la réalité du fonctionnement de l'accueil en particulier sur les horaires d'ouverture.

Les documents seront donc modifiés.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle informe le Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne qui participe financièrement au fonctionnement de l'ALSH du Domaine de Givray a réalisé un contrôle il y a quelques semaines !

Celui-ci n'a pas mis en évidence de problèmes particuliers si ce n'est qu'il est souhaitable de mettre en adéquation le règlement, le projet pédagogique et la réalité du fonctionnement de l'accueil en particulier sur les horaires d'ouverture.

Les horaires sont les suivants : Accueil de 7 h 30 à 18 h 30, soit 11 heures. Il est proposé de modifier le règlement et le projet pédagogique.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la modification du règlement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Domaine de Givray et le projet pédagogique,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces nouveaux règlements ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

APPROBATION DE LA MAJORATION DES FORFAITS JOURNALIERS DES ANIMATEURS

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de revaloriser les forfaits journaliers des animateurs afin de faciliter les recrutements pour l'Accueil de loisirs sachant qu'actuellement la moyenne des forfaits journaliers attribués pour les animateurs de Ligugé, est d'environ 50 €.

Délibération :

Monsieur le Maire précise aux Conseillers Municipaux que le recrutement des animateurs pour l'Accueil de loisirs reste très compliqué ! Les raisons sont diverses et la rémunération journalière des animateurs en fait partie !

Une enquête a été réalisée auprès des structures environnantes et comparables. La rémunération de LIGUGÉ est une des plus basses dans la comparaison effectuée. La moyenne des forfaits journaliers attribués pour les animateurs de LIGUGÉ, est d'environ 50 €.

Il est proposé de fixer ces forfaits dans la moyenne de ce qui existe aujourd'hui. La proposition pourrait être la suivante :

	Tarifs actuels		Nouveaux tarifs	
	Forfait journalier	Forfait Mercredi	Forfait journalier	Forfait Mercredi
Directeur	63,00 €		70,00 €	
Directeur Adjoint	56,00 €		60,00 €	
Directeur Stagiaire	53,00 €		55,00 €	
Animateur Diplômé	50,00 €	30,00 €	60,00 €	50,00 €
Animateur Stagiaire	43,00 €	25,80 €	55,00 €	45,00 €
Animateur Non Diplômé	40,00 €	24,00 €	50,00 €	40,00 €
Intervenant extérieur	47,00 €		50,00 €	
Nuitées pour les encadrants	15,00 €		15,00 €	
Nuitées pour pour les familles	7,00 €		7,00 €	
Veillées pour les encadrants	10,00 €		10,00 €	
Veillées pour pour les familles	5,00 €		5,00 €	
Forfait réunion (petite réunion du soir)	15,00 €		15,00 €	
Forfait réunion (réunion de préparation)	30,00 €		30,00 €	

Après avoir entendu ces informations,
Après avoir examiné cette proposition,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la modification de ces forfaits journaliers pour les animateurs qui sont applicables à compter de ce jour.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA VIENNE POUR LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS DU 10 JUIN 2023

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la Commune va accueillir le Samedi 10 Juin 2023 un marché des producteurs au Domaine de Givray. Cette organisation engage les deux parties dans un certain nombre de démarche formalisée dans une convention et notamment les modalités financières.

Monsieur GILLES précise qu'actuellement une quinzaine de producteurs sont inscrits. La buvette sera tenue par les élus et le bénéfice sera reversé à l'épicerie sociale La Main Tendue. Il précise que ce sera le premier marché des producteurs de la saison.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la Commune de LIGUGÉ s'est portée candidate pour l'organisation d'une soirée festive le samedi 10 juin prochain, dans le cadre des Marchés des Producteurs initiés par la Chambre d'Agriculture de la Vienne.

Cette organisation engage les deux parties dans un certain nombre de démarches formalisées dans une convention.

Parmi les engagements communaux, il faut valider les modalités financières qui s'élève à 1 125 € HT pour la mise en œuvre du marché, 360 € HT pour l'animation et la sonorisation du marché et 360 € HT pour la mise à disposition d'un agent technique de 15 heures à 22 heures.

Il est proposé d'accepter le principe de ce marché, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après avoir entendu ces informations,
Après avoir examiné cette proposition,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le principe de convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Vienne pour l'organisation du Marché des Producteurs qui aura lieu le Samedi 10 Juin 2023 à LIGUGÉ au Domaine de Givray,
- D'accepter les modalités financières prévues pour la mise en œuvre du marché, l'animation et la mise à disposition d'un agent technique soit 1 845 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe que le Collectif Conte en Fête souhaite organiser une nouvelle fois à Ligugé une balade contée le Dimanche 2 Juillet 2023 à 17 heures dans les Bois de Givray. A cette occasion, il demande une subvention de 350 Euros. Il précise que cette animation sera gratuite pour le public.

Délibération :

Monsieur le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle du Collectif Conte en Fête qui souhaite organiser une nouvelle fois à LIGUGÉ, sa balade contée le dimanche 2 juillet 2023 à 17 heures dans les bois de Givray.

Cette association demande une subvention exceptionnelle de 350 €.

Il est proposé d'accepter l'octroi de cette subvention exceptionnelle de 350 €

Après avoir entendu ces informations,
Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle au Collectif Conte en Fête de 350 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

DÉSIGNATION DES ÉLUS RÉFÉRENTS À L'ENVIRONNEMENT ET À LA CULTURE/TOURISME

Monsieur le Maire propose la désignation de deux élus référents pour les domaines de l'Environnement et pour la Culture/Tourisme. Il propose de nommer Monsieur Michel GOURJAULT pour l'Environnement et Monsieur Laurent LANCEREAU pour la culture et le tourisme. Ce dernier devient donc Conseiller Municipal délégué.

Délibération :

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal désigne deux Conseillers référents dans les domaines de l'environnement et dans le domaine de la culture et le tourisme. Ces deux secteurs méritent un suivi particulier et la désignation d'élus en charge de ces dossiers est légitime.

Pour la compétence « Environnement », c'est Monsieur Michel GOURJAULT, actuel Premier Adjoint de la Commune qui en sera chargé.

Pour la compétence « Culture/Tourisme », il est proposé de créer un poste de Conseiller délégué avec comme compétence « la culture et le tourisme ». Il est proposé de nommer Monsieur Laurent LANCEREAU. Conformément à la délibération n°019/2020 fixant les indemnités de fonction des élus, ce Conseiller délégué recevra à compter du 1^{er} Mai 2023, une indemnité de 5,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Après avoir entendu ces informations,
Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un poste de Conseiller Municipal délégué en charge de la culture et du tourisme,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

Madame Michelle ECLERCY informe qu'elle organisera la semaine bleue du 2 au 8 Octobre 2023.

Monsieur Éric COUSIN rappelle les travaux de rénovation des bâtiments de Givray. Il précise que nous avons l'obligation de faire une économie d'énergie de 40 % en 2030. Les travaux seront entrepris dans la grande salle et dans les salles annexes avec l'isolation par l'extérieur, réfection du toit en terrasse, le changement des menuiseries, l'abaissement du plafond de la grande salle, la VMC et la géothermie et la fusion de deux petites salles pour faire une salle de 80 m². Grâce à ces travaux, une économie de 60 % est envisagée. Ces travaux auront lieu à partir du mois de Septembre 2024 pour 5 mois.

Il informe qu'il reste 11 terrains à la vente sur le lotissement du Fief du Pilier et que les travaux de voirie sont prévus en Mai ou Juin 2023. Un arrêt de bus sera installé Route de Croutelle et il sera opérationnel en Septembre 2023.

La voie douce vers le Granit doit débuter mi-avril avec en même temps la mise en place de la canalisation d'eau potable.

Un rendez-vous avec le service des Routes du Conseil Départemental est prévu afin de limiter la vitesse dans la Grand'Rue. Il rappelle qu'il s'agit d'une zone de rencontre limitée à 20 km/h et rappelle que les piétons sont prioritaires.

Une étude d'aménagement de la voirie entre le parking Pannonhalma et la Pharmacie est en cours. Des travaux d'élagage ont été réalisés à la Filature et il informe qu'il a envoyé un courrier au Président du Conseil Départemental pour le projet d'installation d'une passerelle sur le Clain pour relier Ligugé à

Smarves. Il informe que suite aux travaux de la LGV des arbres vont être plantés au niveau de la Filature dans le courant de l'hiver prochain avec un contrat d'entretien.

Il rappelle que la fête de la Plage aura lieu le Samedi 24 Juin 2024. Il remercie les entreprises Ligugéennes pour leur soutien financier.

Il informe que l'extinction de l'éclairage public de 22 heures à 6 h 30 sera prolongée jusqu'en 2024. Monsieur le Maire rappelle que 700 points lumineux sur les 900 seront rénovés par la Communauté Urbaine dans les deux prochaines années.

Il informe qu'Orange Structures doit installer la fibre entre les Erondières et la Challerie / Mirande et en même temps SRD souhaite enfouir une ligne haute tension. Ces travaux devraient se réaliser en même temps. Une réunion est prévue à cette effet.

Madame Stéphanie VERRIER informe que l'aide aux devoirs se déroule très bien depuis la mise en place en Février 2023. 36 enfants bénéficient de ce service apprécié par les enfants et les parents. Ce service est prolongé du 2 Mai à Fin Juin 2023.

La classe de Madame MONGIS est allée planter une haie devant l'EHPAD des Jardins de Montplaisir. Monsieur MAUZÉ informe que ces arbres devaient être plantés le long de la nouvelle voie douce du Granit mais du fait du retard pris dans ce chantier, ces plantations ont été faites à plusieurs endroits dans la commune.

Madame Fanny ABRIAT informe que pendant les vacances de Pâques, un séjour « création de film » remplace le séjour Surf qui est annulé. 6 jeunes sont inscrits à ce séjour à Givray.

Une formation Aide à l'Animateur a eu lieu pour 8 enfants durant le week-end dernier encadré par Monsieur MOULIN.

Elle est très surprise par l'assiduité du Conseil Municipal des Jeunes pour les deux projets présentés en préambule. Elle est très fière de ces jeunes.

Pour la partie sport, la commission s'est réunie pour préparer les courriers de réponse aux associations sportives suite au vote des subventions.

Elle recherche des bénévoles pour l'organisation des Folympiades du 29 Avril 2023 à Givray.

Monsieur Guillaume GILLES informe que le bulletin municipal Clain d'œil est en cours de distribution. Il remercie les membres du Conseil Municipal et les associations pour les articles produits, les élus et les agents pour la relecture.

Pour la partie économique, la signalétique des zones économiques est en cours de réfection. Une rencontre avec les membres du café associatif a eu lieu. Ils ont hâte d'ouvrir ce commerce ! une visite des locaux aura lieu prochainement.

Il remercie les entreprises Ligugéennes qui se sont engagés à participer financièrement pour la Fête de la Plage.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Monsieur Michel GOURJAULT informe qu'il a participé à une réunion à GRAND POITIERS afin de pouvoir intégrer la santé dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). 9 thèmes ont été retenus :

1. la qualité et l'accès à l'eau,
2. l'accès aux équipements scolaires sportifs et culturels,
3. la mobilité active et les mobilités douces,
4. les formes urbaines et îlots de chaleur,
5. l'alimentation saine et les pratiques agricoles,
6. la précarité énergétique et l'accès aux logements,
7. la cohésion sociale et le vivre ensemble,
8. l'accès aux soins,
9. la connexion à la nature et au bien-être.

Des études seront lancées sur ces thèmes pour pouvoir les intégrer au PLUI.

Monsieur Bernard MAUZÉ informe qu'il a participé à la conférence des Maires. Il précise qu'en 2023, 3,5% de la CLECT sera retiré sur le forfait des communes pour l'achat d'un logiciel informatique pour la gestion de l'état des routes, 4,5 % pour les ouvrages d'art, plus 15 % d'inflation. De fait, en fonctionnement, 20% de pouvoir d'achat sont perdus pour la voirie. L'ensemble des Maires souhaite une ligne budgétaire spéciale pour la voirie, l'entretien des ouvrages d'art et les murs de soutènement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu :

- ✓ le courrier officiel de l'académie de Poitiers confirmant la fermeture d'une classe à l'école maternelle du Bois Renard en Septembre 2023,
- ✓ un courrier de la DDT sur l'augmentation du plafond de travaux subventionnables par « MaPrimeRénov Sérénité » de 30 000 Euros à 35 000 Euros et sur le plafond de » 15 000 Euros à 25 000 Euros ainsi que sur le doublement des primes individuelles pour les travaux en copropriétés pour les propriétaires modestes.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

- Devis signé de 24 588 Euros auprès de VERNAT Travaux publics pour la réalisation de la voie douce vers le Granit,
- Devis signé de 14 110 Euros auprès de DELHOUME pour le remplacement du plafond et l'isolation de la grande salle de l'école maternelle,
- Devis signé de 910 Euros auprès de Nicolas AUDEBERT pour la réparation des fuites de toit à la Mairie,
- Devis signé de 1 200 Euros auprès du Festival des Arts Buissonniers pour un concert à Ligugé le 8 juillet 2023

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS À VENIR

8 Avril 2023	Chasse aux œufs offerte par les Commerçants de Ligugé au Parc de Sonning
19 Avril 2023	Après-midi jeux à la Médiathèque
23 Avril 2023	Troc plants à Violet
29 Avril 2023	Courses folles « les Folympiades » et repas animé par les Commerçants de Ligugé au Domaine de Givray
30 Avril 2023	Cérémonie au Monument aux Morts pour la journée des déportés
1 ^{er} et 2 Mai 2023	Championnat de France Cycliste du Clergé
3 Mai 2023	Animation à la Médiathèque
8 Mai 2023	Cérémonie au Monument aux Morts d'Iteuil
13 et 14 Mai 2023	Exposition du Printemps des Arts au Domaine de Givray

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture des lettres de remerciements reçues :

- ✓ De SCA 86 Club d'Athlétisme de SMARVES pour l'organisation du relais nocturne du 25 Février 2023,
- ✓ De l'Association INTERVALLES suite au déménagement dans les nouvelles salles de l'école Pichereau.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Secrétaire de Séance


Fanny ABRIAT



Le Maire


Bernard MAUZÉ